

Objet : Contrat de Développement Durable de la région Rhône Alpes 2016 - Fonctionnement et animation

- Vu la délibération du Comité Syndical n° 2012-09-01 en date du 3 octobre 2012, par laquelle le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales (SMBP) a fait acte de candidature pour le portage administratif et financier du Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes 2013-2020,

La Présidente expose :

Le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales doit solliciter la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour le financement d'un équivalent temps plein sur l'année 2016 pour :

- L'animation du Contrat de Développement Durable Rhône Alpes (CDDRA) en phase transitoire,

Ce poste bénéficie d'un taux de financement de 70% par la Région Auvergne-Rhône-Alpes. La Présidente propose le plan de financement suivant :

Coordination Générale + Animation			
Dépenses		Recettes	
Salaires et charges	42 000 €	Région Auvergne –Rhône-Alpes 70%	34 650 €
Frais de déplacement	4 000 €	Autofinancement SMBP 30%	14 850 €
Frais de fonctionnement	3 500 €		
Total	49 500 €	49 500 €	

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical:

- **Approuve** la proposition de la Présidente.
- **Valide** le plan de financement présenté
- **Décide** de déléguer au Bureau tout pouvoir quant à la mise en œuvre de cette action.
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Christine NIVOU